



MAIRIE
DE
VILLEGLY

Nombres de conseillers

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 11

ADOpte A L'UNANIMITE

VOTE POUR : 11

VOTE CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Domaine :
EQUIPEMENT
COMMUNAL

Sous-domaine :
UNITE
TOURISTIQUE
CAMPING

OBJET :
Mise en place
d'un Système
de production
d'eau chaude
solaire

N° 67/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLEGLY

SEANCE DU 04 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le 04 Mars à 19 Heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain MARTY, Maire.

Date de la convocation : 27 Février 2024

Présents : Alain MARTY, Raymond BENOIT, Michel GREFFIER, Jean MAURY, Christine SANCHEZ, Emmanuel COULONVAL, François DUVERT, Véronique MARCAILLOU, Stéphane AZEMA, Joëlle LEVEJAC, Vanessa SALANDINI, Christophe FOURES.

Absents excusés : Janine POUSSE, Véronique BROUSSE, Emilie BELUCHE.

Emmanuel COULONVAL est arrivé en cours de séance.

Mme Vanessa SALANDINI a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a sollicité le SYADEN afin de réaliser une étude permettant d'évaluer l'opportunité de produire de l'eau chaude solaire pour les besoins du camping « Le Moulin de Sainte-Anne ». En effet, le système de production d'eau chaude du bloc sanitaire existant est vétuste, non-économique et ne permet pas réduire l'impact environnemental.

L'objectif de cette étude est de pré-étudier la mise en œuvre de ce type d'installation exploitant l'énergie solaire afin d'aider à la décision du maître d'ouvrage sur la pertinence technique, financière, économique et environnementale de cette solution.

Les conclusions de l'étude ont permis de démontrer que, techniquement, la mise en œuvre d'une installation de ce type est possible et permettrait d'économiser l'usage d'environ 6460 kWh par an.

Ainsi, un devis a été sollicité auprès de l'entreprise OLLIVIER David.

Le devis prévoit le remplacement du préparateur gaz accumulé et la mise en place de 5 capteurs solaires thermiques avec un ballon Eau Chaude Sanitaire bivalent, et l'installation d'une chaudière gaz à très haute performance énergétique à condensation. Il s'élève à un montant total de 29 325 € HT, soit 35 190 € TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir examiné cette proposition et en avoir délibéré,

APPROUVE la solution retenue par le SYADEN,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis présenté par l'entreprise OLLIVIER David, pour un montant de 29 325 € HT, soit 35 190 € TTC.

MANDATE Monsieur le Maire pour signer les documents liés à ce dossier et solliciter les partenaires institutionnels (Etat, Région, Département) afin de déposer les dossiers de demande de subvention.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Le Maire,

Alain MARTY

